

# COURRIER D'INFORMATION À DESTINATION DES PARENTS

Comme vous le savez, le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Le programme « Devoirs faits » propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement depuis 2017. La deuxième session se déroulera du **lundi 27 septembre au 30 Novembre 2021**.

**Qu'est-ce que Devoirs faits ?**

« Devoirs faits » est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants. « Devoirs faits » peut être assuré par des professeurs, des assistants d'éducation.

**A partir de quand mon enfant peut-il en bénéficier ?**

A partir du **lundi 27 septembre**, un temps d'étude accompagnée en dehors des heures de classe pourra être proposé à votre enfant. Cette étude sera gratuite.

**A quel moment ces études auront-elles lieu ?**

Elles pourront avoir lieu soit dans les moments libres des emplois du temps dans la journée, soit après la classe, selon les dispositions arrêtées par l'établissement.

**Pour inscrire votre enfant au dispositif, il faut cocher les créneaux désirés ci-dessous. Votre enfant devra se présenter dès le premier jour. Les salles seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et par mail (Pronote).**

**En cas de problème d'inscription, un message vous sera envoyé.**

L'inscription à « Devoirs faits » entraîne **une obligation de présence**. Toute absence devra être justifiée comme une absence de cours. Toute demande de modification de l'horaire doit être adressée à Mme ABELA, coordinatrice Devoirs Faits, par écrit sur le carnet de correspondance ou via Pronote.

Mme ABELA , coordinatrice Devoirs Faits

Le principal, M. ALAVOINE

-----

**Rendre ce coupon complété au professeur principal pour le mercredi 22 septembre**

Je soussigné(e),..... responsable légal(e)

de l'élève : ..... scolarisé(e) en Classe : déclare que .....

- Je ne suis pas intéressé pour inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs Faits ».
- Je suis intéressé pour inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs Faits ».

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>12h - 13h</b>	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs
<b>13h - 14h</b>	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs
<b>17h - 18h</b>	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	

*Cocher l'horaire uniquement si vous êtes intéressé , préciser semaine A ou B si besoin.*

En cas de permanence avant l'heure de Devoirs faits de fin de journée, autorisez-vous l'élève à quitter l'établissement ?

- Oui
- Non

**Signatures des parents :**